



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10/07/2023
 Dossier complet le : 10/07/2023
 N° d'enregistrement : 2023-7307

1 Intitulé du projet

Augmentation de la capacité de prélèvement annuel du forage de Noyelles-lès-Vermelles.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE AGGLOMERATION LENS LIEVIN

Raison sociale

ADMINISTRATION PUBLIQUE GENERALE

N° SIRET

2 4 6 2 0 0 3 6 4 0 0 0 8 0

Type de société (SA, SCI...)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

M. ROBERT, Président de la CALL

Prénom(s)

Sylvain

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17b)	Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) dispose d'un champ captant de deux ouvrages, appelé Fontaine de Bray, implanté sur la commune de Noyelles-lès-Vermelles.

La CALL souhaite obtenir une autorisation temporaire pour l'année 2023 lui permettant d'exploiter les forages afin de maintenir le service d'eau de la collectivité lors d'événements ponctuels tel que les périodes d'entretien des ouvrages du SMAEL (qui vend de l'eau à la CALL), des incidents sur le réseau de distribution ou des épisodes de sécheresse importants.

Le captage de Noyelles les Vermelles présente des concentrations en nitrates supérieures à la limite de qualité fixée pour les eaux potables et fait l'objet d'un traitement local.

Suite à l'avis défavorable sur le plan qualitatif de l'hydrogéologue agréé en 2004, l'arrêté préfectoral provisoire d'autorisation de prélèvement et d'utilisation des captages d'eau potable de Noyelles-lès-Vermelles à des fins de consommation humaine a été pris le 30 novembre 2004 pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois. Cette DUP n'est plus en vigueur.

Pour 2023, il est prévu d'exploiter l'usine de Fontaine de Bray : Semestre 1 : pas d'exploitation.

Semestre 2 : - Pendant la période d'arrêt technique, volume prélevé : 4 000m³/j. - Période de sécheresse avérée, lorsque le SMAEL fournit un volume < 7 500m³/j, volume prélevé : entre 2 000 et 4 000 m³/j.

4.2 Objectifs du projet

Cette demande est réalisée par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin qui souhaite sécuriser l'alimentation en eau potable de l'ensemble de son territoire lors d'événements ponctuels.

Aujourd'hui, l'alimentation en eau potable du territoire de la CALL est assurée par plusieurs ressources : les ressources propres au territoire, un achat d'eau à la CAHC, un achat d'eau au SMAEL.

Cet achat d'eau au SMAEL a permis de réduire la production du captage de Noyelles-lès-Vermelles.

A ce jour, le captage de Noyelles-lès-Vermelles sert en priorité à alimenter Noyelles-lès-Vermelles, Vermelles et Mazingarbe et pour partie Grenay et Bully les Mines dans des périodes très courtes correspondant à : un arrêt technique du SMAEL 1 fois/an, lors des incidents sur les ouvrages (conduites), en période de sécheresse.

Le champ captant ne dispose plus d'arrêté préfectoral de prélèvement en vigueur.

En fonctionnement normal, dans la mesure où le SMAEL est en mesure de vendre à la CALL un volume > à 7 500 m³/j, l'exploitation du captage de Noyelles-lès-Vermelles n'est pas nécessaire.

Ainsi, la CALL active le captage de Noyelles-lès-Vermelles uniquement lorsque le SMAEL n'est plus en capacité de fournir ce volume journalier. En dessous de ce débit, le déficit est compensé par le site de Noyelles-lès-Vermelles.

En synthèse, l'usine de Fontaine de Bray à Noyelles-lès-Vermelles est exploitée en secours en cas de problème ou d'arrêt de l'usine du SMAEL à Aire/Lys et de problème de distribution sur le territoire de la CALL.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Aucuns travaux ne sont à prévoir dans le cadre de l'exploitation prévue.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'objectif du projet est uniquement d'augmenter le volume de prélèvement du captage.

Pour 2023, il est prévu d'exploiter l'usine de Fontaine de Bray dans les conditions suivantes :

Semestre 1 :

- Aucune production depuis le captage de Noyelles-lès-Vermelles, hors incidents techniques.

Semestre 2 :

- Production à 4 000 m³/j pendant l'arrêt technique du SMAEL ou des incidents techniques sur les ouvrages;
- Production variable entre 2 000 et 4 000 m³/j en complément des apports du SMAEL (insuffisance de la prise d'eau sur la Lys due à la sécheresse).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'Autorisation Loi sur l'eau au titre du code de l'environnement (instruction DDTM).

Dossier de demande de prélèvement temporaire au titre du code de la santé publique (instruction ARS) pour l'année 2023.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume de prélèvement	- Période d'arrêt technique : 4000 m3/j. - Si SMAEL < 7500 m3/j : production variable entre 2 000 et 4 000 m3/j.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Rue de la Fontaine de Bray

Lieu-dit : Fontaine de Bray

Localité : Noyelles-lès-Vermelles

Code postal : 6 2 9 8 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques⁽¹⁾

Long. : 5 0 ° 4 8 ' 5 1 " 3 Lat. : 0 2 ° 7 1 ' 5 4 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane approuvé le 29 juin 2006 et modifié le 27 septembre 2022 - Zone Nr : Secteur de la zone N de protection des espaces ruraux

⁽ⁱ⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se trouve à 1800m au nord de la zone d'étude. Il s'agit de la ZNIEFF 1 "310030114 Terril de la cité n°9 d'Annequin".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à 10km du site d'étude. Il s'agit du "FR3800093 - Terril Pinchonvailles".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche se trouve à 26 km du site d'étude, il s'agit du PNR Scarpe-Escaut FR8000037. La réserve naturelle régionale la plus proche se trouve à 3,5 km du site d'étude, il s'agit de la réserve du Marais de Cambrin, Annequin, Quinchy et Festubert (FR9300082).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est la Chapelle Saint-Hubert situé à 1,5km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage se situe à proximité d'une zone à dominante humide (dans la vallée de la Fontaine de Bray) du SDAGE Artois-Picardie. Le forage est éloigné des ZH identifiées à préserver dans le SAGE de la Lys Aucuns travaux n'étant prévus au droit du captage, aucun impact n'est à prévoir.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASIAS le plus proche est à 200m , il s'agit du terril n°244 de la fosse n°12 de Béthune (activité terminée) Le site BASOL le plus proche est à 1,5 km, il s'agit de l'usine Vynova et des anciens lavoirs et cokerie
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le champ captant de Noyelles-lès-Vermelles ne dispose pas de DUP en vigueur.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 le plus proches du projet se situent: - à 24km, il s'agit de la zone ZPS "FR3112002 Les Cinq Tailles" - à 22km, il s'agit de la zone ZSC "FR3100504 Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements prévus sont de 4 000 m ³ /jour dans les périodes d'arrêts techniques du SMAEL et entre 2 000 et 4 000 m ³ /j lorsque le SMAEL fournit un volume inférieur à 7 500 m ³ /j. Les caractéristiques de la masse d'eau exploitée par les forages de Noyelles-lès-Vermelles sont les suivantes : Code Masse d'eau : MESO 1003, Craie de la Vallée de la Deûle, Superficie totale : 1 330 km ² Type de masse d'eau : Dominante sédimentaire Libre et captive.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de rejet donc pas d'incidences qualitatives ou quantitatives Dans le cadre de la DUP (plus en vigueur actuellement), l'HGA autorisait en 2004 les prélèvements de 500m ³ /h, 10 000 m ³ /j et 3 500 000 m ³ /an. Les volumes de prélèvements envisagés seront conformes à ces prescriptions, il n'y aura donc aucune incidence quantitative sur les eaux souterraines en fonctionnement courant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les équipements composants l'ouvrage de captage sont en adéquation avec l'augmentation de la capacité de prélèvement annuel. Les systèmes de pompages, d'aérations et de protections sont conformes à l'exploitation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe dans un environnement constitué de champs cultivés entre deux zones urbaines. Le projet ne prévoyant pas de travaux mais uniquement une modification du prélèvement, il ne modifiera pas les milieux environnements, il n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, dégradations et destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact des pompages n'aura pas aucune incidence sur les sites Natura 2000 qui sont éloignés du site de pompage.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes n'est prévue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les PPRT les plus proches sont: - sur les communes de Beuvry, Béthune et Essars : PPRT de l'usine Si Group qui situe à 2,5 km en aval hydraulique du champ captant. -sur la commune de Mazingarbe : PPRT SAV GRANDE PAROISSE
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Niveau de sismicité : faible Retrait-gonflement des argiles : faible Inondations par remontée de nappe : Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave Territoire à risque d'inondation de Bethune-Armentieres : projet en dehors des zones à risques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le taux de nitrates présents dans les eaux brutes est compris entre 50 mg/l et 100 mg/l. Les eaux distribuées subissent un traitement de dénitrification afin d'être rendues conformes.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un ouvrage de traitement sur site est présent depuis 2002 pour répondre à la problématique de pollutions aux nitrates. Le risque sanitaire est étudié et contrôlé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification du trafic n'est prévue.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation de l'exploitation du forage ne sera pas à l'origine de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à plus de 100m de la D943 de niveau 3 au classement sonore des voies. Il n'est donc pas concerné par les nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage est déjà exploité et n'est pas à l'origine de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage est déjà exploité sur le site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet * existants ou approuvés ayant fait l'objet d'un avis rendu par la mission régionale d'autorité environnementale n'est susceptible d'être cumulées avec le projet d'augmentation de la capacité de prélèvement annuel du forage de Noyelles-lès-Vermelles.

*une demande d'examen cas par cas déposé en 2021 pour la création d'une canalisation de gaz sur BEUVRY, BENIFONTAINE....le projet passe bien plus au nord sur la commune de Noyelles les V

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. annexe 8 auto-évaluation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Auto-évaluation	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9: Rapport d'expertise de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, février 2004	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Arrêté préfectoral autorisant temporairement la CALL à utiliser l'eau des forages F2 et F3 Noyelles-lès-Vermelles	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ROBERT

Prénom SYLVAIN

Qualité du signataire Président de La communauté d'agglomération de Lens-Liévin

À _____

Fait le ____/____/____

Signature du (des) demandeur(s)

Signé électroniquement par : Sylvain ROBERT
Date de signature : 10/07/2023
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin

